



CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

2018^e SÉANCE : 30 JUIN 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2018)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Mozambique :	
Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2018^e SEANCE

Tenue à New York le jeudi 30 juin 1977, à 10 h 30.

Président : M. William H. BARTON (Canada).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2018)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Mozambique :
Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1).

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Mozambique :

Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément à la décision prise à la 2014^e séance, j'invite le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. M. dos Santos (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises antérieurement, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, du Gabon, de la Guinée, du Lesotho, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Souaziland, du Soudan et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. J. E. dos Santos (Angola), M. D. K. Kwelagobe (Botswana), M. R. Alarcón (Cuba), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte),

M. G. Rawiri (Gabon), Mme Jeanne Martin-Cissé (Guinée), M. C. D. Molapo (Lesotho), M. J. N. Garba (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. P. Florin (République démocratique allemande), M. B. Mkapa (République-Unie de Tanzanie), M. C. B. Djigo (Sénégal), M. N. Malinga (Souaziland), M. M. Medani (Soudan) et M. S. G. Mwale (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : J'ai reçu ce matin une lettre du représentant du Panama, en sa qualité de président du Groupe latino-américain pour le mois de juin, demandant que le représentant du Brésil soit invité à participer au nom de ce groupe à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Je me propose donc, selon la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

4. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite le représentant du Brésil à occuper le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra son tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. S. Corrêa da Costa (Brésil) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

5. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Les membres du Conseil sont saisis du projet de résolution publié sous la cote S/12353.

6. Le premier orateur est le Ministre des services publics et de l'information du Botswana, à qui je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

7. M. KWELAGOBÉ (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser les très cordiales félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Je voudrais vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de nous avoir donné l'occasion de participer à ce très important débat. Il est agréable de vous voir, vous qui représentez un pays avec lequel le Botswana a des relations cordiales, présider ce débat. Nous sommes certains que votre grande expérience diplomatique, votre savoir-faire et l'exemple que constitue

l'attachement de votre pays aux droits de l'homme vous permettront d'amener ce débat à une conclusion favorable.

8. A mon frère, Marcelino dos Santos, membre du Comité politique permanent du FRELIMO et ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique, je tiens à dire que j'aurais souhaité être ici à ses côtés lorsque ce débat crucial a commencé le 28 juin, mais des circonstances indépendantes de ma volonté m'en ont empêché. Je n'ai pas besoin de lui redire que le Botswana soutient pleinement la République populaire du Mozambique à l'heure de sa plus dure épreuve. Nous nous sommes tenus au coude à coude dans les rangs des Etats de première ligne et à l'Organisation de l'unité africaine. Notre soutien sans condition peut être considéré comme acquis, car sa lutte est la nôtre. Le Botswana a une profonde admiration pour l'engagement sans faiblesse de son pays quant à la libération de l'Afrique australe.

9. La question dont le Conseil est saisi aujourd'hui — celle d'actes flagrants et renouvelés d'agression perpétrés par le régime minoritaire raciste illégal de Rhodésie du Sud contre l'héroïque République soeur du Mozambique, actes d'agression qui ont créé une situation de tension et d'insécurité dans la région — est véritablement des plus graves. Après avoir entendu le très clair et solide exposé du Ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique [2014^e séance], nul ne peut douter de l'urgence, de la précarité et de la gravité de la situation ni manquer d'être profondément ému et inquiet.

10. Le fait que les Etats de première ligne — Angola, Botswana, Tanzanie et Zambie — soient représentés ici au niveau ministériel et que le Conseil des ministres de l'OUA ait chargé les Ministres des affaires étrangères d'Algérie, du Gabon, du Lesotho et du Nigéria d'aider le Mozambique dans le présent débat montre nettement toute l'importance que l'Afrique attache à ce débat. Nous sommes certains que le Conseil traitera la question avec tout le sérieux qu'elle mérite.

11. Lorsque le Botswana est venu devant le Conseil en janvier dernier, nous ainsi que d'autres avions prévenu que l'existence persistante du régime raciste illégal de Salisbury était une menace non seulement à la paix et à la stabilité de la région mais aussi à la paix et à la sécurité internationales. Ce qui s'est passé au Mozambique prouve la validité de ces avertissements. Tant que les régimes minoritaires racistes persisteront en Afrique australe, des débats comme le débat actuel seront à l'ordre du jour et la voie menant au Conseil portera toujours l'empreinte des victimes de l'agression.

12. Point n'est besoin pour moi d'énumérer ici les nombreux cas d'invasion, d'attaque, de destruction matérielle, de meurtre, de bombardement et autres atrocités perpétrés par le régime illégal contre le Mozambique; mon frère du Mozambique et les autres orateurs qui m'ont précédé en ont donné la description qui convient. Il me suffira de dire que la longue liste des actes d'agression démontre nettement qu'à mesure que s'intensifiera la lutte héroïque et légitime du peuple du Zimbabwe, le régime renégat cherchera des boucs émissaires dans ses efforts désespérés et vains en vue d'empêcher l'inévitable indépendance du Zimbabwe.

13. Lorsque nous parlons de 143 actes d'agression commis entre mars 1976 et mars 1977, lorsqu'on nous parle de la mort de 1 432 civils innocents, dont des dizaines de réfugiés du Zimbabwe, lorsqu'on nous parle des 527 personnes qui ont été blessées entre mai 1975 et la mi-juin 1977 — pour ne pas mentionner les nombreux Mozambicains héroïques appartenant à l'armée et à la milice qui sont tombés en défendant leur patrie et tous ceux encore, militaires et civils, qui avaient péri auparavant, car les attaques contre le Mozambique ont commencé au moment de l'indépendance en 1975 —, lorsqu'on nous parle de villages pacifiques développés au prix de grands sacrifices après la longue guerre coloniale contre le Portugal et qui ont été rasés, lorsqu'on nous dit que des armes de guerre extrêmement destructrices et perfectionnées, y compris des Mirage, sont maintenant employées par le régime dans ses entreprises et lorsque nous entendons les rebelles de Salisbury menacer effrontément d'avoir recours à ce qu'on appelle le droit de poursuite — un euphémisme pour désigner les invasions armées — contre la Zambie, le Mozambique et le Botswana, nous ne doutons plus alors qu'il existe un état de guerre dans la région, une guerre dont Smith et ses partisans sont seuls responsables.

14. L'ennemi ne se contente plus d'incursions brèves, rapides et sporadiques. Celles-ci ont maintenant évolué en une série d'invasions bien organisées et systématiques dirigées surtout contre la population civile et les points d'importance vitale de l'infrastructure sociale et économique du Mozambique.

15. Les menaces et les attaques contre le Mozambique, la Zambie et le Botswana sont destinées de toute évidence, d'abord, à semer la panique et à éteindre la volonté des peuples de ces pays de soutenir la libération du Zimbabwe et d'aider ceux qui fuient l'oppression et, ensuite, à internationaliser le conflit dans l'espoir que ceux qui ont des intérêts nocifs dans la région viendront au secours des rebelles de Salisbury. Le Botswana, le Mozambique et la Zambie ont dit officiellement que, en dépit de tous les harcèlements et de toutes les attaques, ces manoeuvres d'intimidation et de chantage ne les amèneront pas à abandonner leur devoir internationaliste de soutenir sans condition la libération du Zimbabwe. Sur ce point, l'Afrique parle d'une seule voix.

16. A ce stade, je voudrais rendre hommage au Gouvernement et au peuple vaillants du Mozambique, et surtout à tous les membres des forces populaires de libération du Mozambique et de la milice populaire, qui font solidement face à une agression flagrante.

17. Lorsqu'on a affaire à la minorité raciste de Rhodésie du Sud, il faut se garder d'entretenir de faux espoirs, espoirs dus en général à une analyse imparfaite des intentions et des objectifs définitifs de la minorité raciste des colons. Ce n'est qu'en tenant compte de certains faits essentiels que l'on peut, si l'on veut que la situation change en Rhodésie, prescrire les remèdes nécessaires.

18. Premièrement, la Rhodésie a été colonisée dans les années 1890 par une population de colons intentionnés — intentionnés en ce sens qu'ils entendaient rester, alors

comme maintenant, en dépit des pressions exercées sur eux, surtout si les pressions étaient fragiles et timides.

19. Deuxièmement, ils avaient décrété que le seul moyen de rester au pouvoir était de créer en Rhodésie une société d'inégaux, c'est-à-dire de dominants et de dominés.

20. Troisièmement, au cours des années, les colons ont élaboré, à la barbe du Gouvernement britannique, Puissance administrante, l'appareil nécessaire pour s'accrocher fermement du point de vue politique, juridique, militaire, social et économique. L'objectif a toujours été et demeure, malgré les déclarations à l'effet du contraire, d'empêcher les Africains de jouer un rôle effectif dans le fonctionnement des organismes essentiels de l'Etat, assurant ainsi une domination perpétuelle.

21. Quatrièmement, devant les pressions internes et internationales, de légers ajustements pourraient être effectués, mais il n'est jamais question de renoncer à la direction et au contrôle des Blancs sur les affaires de la Rhodésie.

22. Quiconque songe à ces faits essentiels ne peut manquer d'avoir des soupçons lorsque les rebelles de Rhodésie déclarent tout d'un coup qu'ils acceptent le gouvernement par la majorité, comme certains croyaient que Smith l'avait fait l'an dernier. Ce qui s'est passé par la suite à Genève a cependant montré que la conception que Smith se fait du gouvernement par la majorité revenait en fait à une tentative systématique de berner la communauté internationale pour gagner du temps.

23. En l'absence de toute preuve concrète que les rebelles de Salisbury souhaitent maintenant un véritable gouvernement de la majorité, la communauté internationale, surtout ceux qui ont affaire de près au régime illégal pour tenter de résoudre le problème rhodésien, devrait faire preuve de la plus grande prudence afin d'éviter toute déception.

24. Nous n'avons rien contre ceux qui cherchent des solutions à ce problème. Cependant, compte tenu de l'expérience que nous avons de ces personnages si faux de Salisbury, nous devons formuler une mise en garde contre des espoirs non fondés qui pourraient facilement amener à prescrire des solutions inacceptables dont le seul effet serait, en réalité, de maintenir au pouvoir le régime minoritaire raciste avec tous ses privilèges.

25. Lorsque nous élaborons des solutions au problème rhodésien, il importe de ne pas considérer la Rhodésie isolément. Le régime illégal a survécu pendant plus de 11 ans en dépit des condamnations verbales dont il a fait l'objet. Assurément, la Rhodésie n'aurait pu se maintenir toute seule. Elle n'a pu survivre que parce qu'elle reçoit l'appui militaire et économique dont elle a besoin. Elle est en état d'attaquer les Etats africains voisins parce qu'elle a de quoi lancer ces attaques. Un appareil de guerre de l'ampleur de celui de la Rhodésie n'est pas possible sans un approvisionnement généreux en armes et en pétrole. La Rhodésie obtient tout cela de l'Afrique du Sud, pays qui met le plus d'intransigeance et de défi à violer les sanctions. L'Afrique du Sud ne s'en cache pas du reste. Le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, s'adressant à un séminaire tenu à New York sur la question

de savoir pourquoi investir en Afrique du Sud, déclarait, le 20 juin dernier, que son pays ne participerait pas aux sanctions contre la Rhodésie.

26. Soutenue par un partenaire commercial aussi puissant, lequel fait lui-même commerce avec des nations occidentales hautement industrialisées, la Rhodésie est certaine de pouvoir survivre longtemps. Toutes les solutions qu'on propose doivent donc tenir pleinement compte de cette réalité. Tant que l'*apartheid* persistera en Afrique du Sud, le problème de l'Afrique australe persistera lui aussi. L'Afrique du Sud est le noeud même de ce système inique. A leur récente réunion de Londres, les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth ont reconnu ce fait, déclarant que "L'Afrique du Sud joue un rôle central en ce sens qu'elle fait se perpétuer les problèmes d'Afrique australe, qui sont tous liés", et affirmant ensuite que la politique de l'Afrique du Sud constitue une grave menace à la sécurité et à la stabilité dans toute la région.

27. Voici longtemps déjà que le Conseil de sécurité est saisi de la question de la Rhodésie du Sud. Les solutions prescrites n'ont pas fait tomber le régime illégal. Dans ces conditions, et compte tenu de la rapide détérioration de la situation dans la région, le Conseil doit maintenant prescrire des solutions conformes à la gravité de la situation. Il ne suffira plus de condamner à l'unanimité les rebelles. L'unanimité dans la condamnation morale et la désunion dans l'action, voilà ce qui a permis au régime de survivre jusqu'à présent. Ce qu'il faut, ce sont des actes concertés, résolus et concrets destinés à mettre à genoux le régime illégal et ceux qui le soutiennent.

28. A notre avis, le Programme d'action adopté par la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie qui s'est récemment tenue à Maputo [voir S/12344/Rev.1] constitue le cadre d'une action précise destinée à assurer notre objectif commun : l'indépendance du Zimbabwe.

29. Nous prions instamment la communauté internationale de se rallier au Mozambique sur le plan politique, diplomatique et, plus particulièrement, financier et matériel car, en soutenant inconditionnellement la lutte de libération, en fermant ses frontières avec la Rhodésie et en respectant scrupuleusement le régime des sanctions contre la colonie rebelle, le Mozambique s'est infligé une épreuve indicible, et notamment des attaques armées. La République populaire du Mozambique, en fait, porte seule un fardeau qui devrait en toute justice être entièrement assumé par la communauté internationale. Ce fardeau est particulièrement pesant si l'on songe que le Mozambique est sorti d'une longue guerre coloniale avec une économie ébranlée et que, maintenant qu'il reconstruit sa société avec enthousiasme, le régime rebelle détruit tout au fur et à mesure.

30. Il est indispensable et impérieux que la communauté internationale donne au Mozambique les moyens de se défendre efficacement contre l'agression. Ce n'est qu'en étant fort que le Mozambique pourra protéger son indépendance chèrement acquise et jouer le rôle qui lui revient dans la libération du Zimbabwe. Le Mozambique a également besoin d'une aide pour reconstruire ce qui a été détruit et s'occuper de ceux qui fuient l'oppression. Dans

son discours, M. Marcelino dos Santos a décrit la nature de l'assistance dont a besoin le Mozambique. Ce sont là des demandes modestes que la communauté internationale devrait être disposée à honorer.

31. La communauté internationale devrait également intensifier ses efforts pour abattre le régime rebelle. Outre une action politique et diplomatique, cela exige tout d'abord le resserrement des sanctions existantes et l'extension de leur portée, conformément à l'Article 41 de la Charte, puis une aide accrue de la communauté internationale aux combattants de la liberté du Zimbabwe car, en définitive, ce sont eux qui abattront le régime rebelle.

32. Le projet de résolution présenté au Conseil est clair. Les mesures qu'il prévoit pour faire face à cette très grave situation représentent le strict minimum. Le Conseil devrait pouvoir adopter ce projet à l'unanimité. Le peuple du Mozambique, le peuple du Zimbabwe, les peuples de toute l'Afrique et tous les peuples du monde épris de paix attendent une action résolue du Conseil. Que ses décisions soient dignes de leur confiance !

33. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Brésil, qui souhaite faire une déclaration au nom du Groupe latino-américain. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

34. **M. CORRÊA DA COSTA (Brésil)** (*interprétation de l'anglais*) : Invoquant les prérogatives qu'offre le règlement intérieur provisoire du Conseil et ayant fourni au Secrétariat des exemplaires en anglais de ma déclaration, je voudrais m'adresser au Conseil dans ma propre langue, qui est aussi celle des nations soeurs africaines du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe.

[L'orateur poursuit en portugais¹.]

35. Le Groupe latino-américain, qui a suivi avec le plus grand intérêt et la plus profonde préoccupation les événements d'Afrique australe, ne pouvait manquer de prendre part aux discussions du Conseil sur les actes d'agression répétés perpétrés par le régime illégal d'Ian Smith contre la République et le peuple du Mozambique.

36. Je suis particulièrement heureux que le Groupe latino-américain ait fait de moi son porte-parole à cette réunion, car le Brésil a les liens les plus étroits avec l'Afrique portugaise — des liens de toutes sortes, ethniques, historiques, culturels et affectifs.

37. Je ne saurais exprimer quantitativement l'apport de l'Afrique à la composition raciale du peuple brésilien pour la bonne raison que notre aversion à l'égard de toute forme de racisme, aussi subtile soit-elle, est si forte que toutes les questions concernant l'origine raciale ont été retirées de nos recensements démographiques depuis des années.

38. Ce n'est pas seulement le Brésil mais l'ensemble de l'Amérique latine qui se préoccupe de la situation d'insé-

curité qui existe actuellement en Afrique australe, car la communauté internationale ne saurait plus longtemps tolérer, par omission, des actes de violence que la conscience universelle condamne vigoureusement.

39. Comme l'a déclaré ici [2014^e séance] le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique, M. Marcelino dos Santos, l'intensification de l'agression contre son pays constitue avant tout un défi à la communauté internationale elle-même et un affront à l'autorité et au prestige de l'Organisation des Nations Unies.

40. Pour la deuxième fois cette année, le Conseil de sécurité se réunit en vue d'examiner la plainte d'un Etat Membre victime d'un régime raciste et illégal : celui d'Ian Smith. Ce régime — il convient de le rappeler — s'est attiré la condamnation et l'opprobre généraux et fait l'objet de sanctions imposées par l'Organisation. Des actions militaires — toujours plus fréquentes — sont maintenant dirigées contre un jeune pays africain dont l'indépendance a été conquise sur le champ de bataille et qui, dès ses premières années, a cherché, au prix de lourds sacrifices, à construire son économie et à donner à ses ressortissants un niveau de vie compatible avec la dignité humaine. C'est une nation qui a courageusement décidé de fermer ses frontières avec la Rhodésie du Sud et d'appliquer scrupuleusement les décisions et recommandations de l'ONU contre le régime de Salisbury. Mais le prix imposé au peuple courageux du Mozambique est excessif et injuste pour un pays qui n'était pas préparé sur le plan militaire et économique et qui se trouve pris dans une lutte inégale contre un ennemi équipé d'armements modernes, dont une force aérienne hautement perfectionnée.

41. Le tableau brossé ici par M. Marcelino dos Santos résume la situation, qui se détériore de jour en jour. Les attaques fourbes et lâches contre des localités civiles situées sur le territoire du Mozambique, dans les provinces de Tete, de Manica et de Gaza, ont causé de nombreux morts et de lourdes pertes. Ces attaques reflètent, d'autre part, la volonté du régime de Salisbury de tenter à tout prix de prolonger son existence illégitime par une escalade militaire et une internationalisation éventuelle du conflit. Les incursions contre le Mozambique sont, dans ce contexte, des manoeuvres destinées à détourner l'attention du problème principal qui est, comme nous le savons, l'indépendance du Zimbabwe.

42. Lorsque le Conseil de sécurité, au mois de mars de l'an dernier, a adopté la résolution 386 (1976), nous étions déjà parfaitement conscients du devoir qu'avait la communauté internationale de fournir au Mozambique l'aide technique et matérielle nécessaire sans laquelle il lui aurait été impossible de poursuivre la tâche difficile de reconstruction de son économie et en même temps d'appliquer les mesures adoptées par l'Organisation. La communauté internationale a répondu à cet appel en fournissant une aide qui, bien que significative, n'est toutefois pas suffisante pour compenser les pertes subies à la suite de l'escalade militaire du conflit. Quinze mois se sont écoulés et un nouvel appel véhément a été lancé par le Gouvernement du Mozambique qui demande à la communauté internationale de lui fournir cette fois-ci les moyens matériels indispensables à la survie de sa

¹ Interprétation du texte anglais fourni par la délégation.

souveraineté et à la sauvegarde de son intégrité territoriale menacées par les troupes d'Ian Smith.

43. La mission que le Mozambique s'est assignée n'est pas une mission qui n'intéresse que lui. L'élimination du racisme et des vestiges du colonialisme est une tâche qui nous intéresse tous depuis que nous avons signé la Charte. C'est pourquoi nous ne pouvons rester impassibles devant une agression lancée contre un pays frère qui s'est engagé à appliquer pleinement les sanctions adoptées par le Conseil de sécurité. Et c'est à ce même conseil que ce pays, le Mozambique, a lancé un appel — auquel l'Amérique latine s'associe de tout coeur — pour lui demander d'intensifier les mesures nécessaires à l'accomplissement d'une tâche au succès de laquelle nous devons tous contribuer.

44. Au nom des pays d'Amérique latine, je me joins à cet appel, convaincu que le Conseil saura réagir de façon constructive et adopter, par consensus également, le projet de résolution présenté par le Bénin, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, le Pakistan, le Panama et la Roumanie [S/12353]. Nous avons le devoir d'apporter au Mozambique, et par lui à l'ensemble de l'Afrique, notre appui ferme et entier au service d'une cause qui nous est commune, et cela vaut notamment pour les nations qui à un moment de leur histoire ont versé leur sang pour obtenir la liberté et conquérir l'indépendance.

45. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

46. M. ALLAF (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer et d'associer ma délégation aux éloges très mérités qui ont été formulés à votre égard et à l'égard de votre pays à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je suis certain qu'avant la fin de la journée et de votre présidence le Conseil aura été à même de prendre les mesures nécessaires que l'on attend de lui sur l'importante question qui a été portée à son attention.

47. Je voudrais également vous adresser ainsi qu'aux autres membres du Conseil les remerciements de ma délégation pour lui avoir permis de prendre part à cet important débat. En fait, nous nous considérons comme une partie intéressée de très près à la lutte que nos frères africains mènent contre les régimes colons racistes, parce que notre peuple est engagé dans une même lutte contre un régime similaire de colons racistes dans notre région; nous sommes donc bien placés pour savoir ce que cela représente de souffrances, de déceptions et de colère pour un peuple qui est soumis par des envahisseurs racistes étrangers à des attaques et à des assauts répétés pour la seule raison que ce peuple se conforme à la Charte et aux résolutions de l'ONU et qu'il est décidé à rejeter le racisme, la domination étrangère et l'occupation étrangère de son territoire.

48. Je ne crois pas avoir grand-chose à ajouter, à cette étape avancée du débat, à ce que le Conseil a déjà entendu de la part des précédents orateurs. L'Afrique a en fait délégué un certain nombre de ses fils les plus éminents afin

qu'ils présentent la cause de la lutte héroïque du peuple du Mozambique contre le régime illégal et raciste d'Ian Smith. Les actes d'agression répétés que ce régime a commis contre le peuple du Zimbabwe, et récemment contre les peuples voisins du Mozambique, du Botswana et de la Zambie, ne doivent pas rester impunis. La communauté internationale ne peut plus rester sans agir pendant que se perpètrent ces actes criminels d'agression de la part des régimes racistes et minoritaires contre la liberté, la dignité et la souveraineté des peuples africains.

49. Les actes réitérés d'agression contre la République populaire du Mozambique ne sont en vérité pas dirigés seulement contre ce pays courageux qui vient d'accéder à l'indépendance; ils visent la communauté internationale tout entière, de même que l'Organisation des Nations Unies, car c'est pour appliquer fidèlement les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité que la République populaire du Mozambique a fermé ses frontières et appliqué les sanctions décrétées contre le régime illégal et raciste de Rhodésie du Sud; en fait, elle a agi ainsi au détriment de ses propres intérêts économiques essentiels. Autrement dit, le régime illégal de Salisbury, en attaquant la République populaire du Mozambique et les autres Etats africains de première ligne, cherche à punir l'Organisation des Nations Unies elle-même, à intimider les autres pays et à les empêcher d'appliquer les résolutions adoptées contre lui.

50. Dans ces conditions, le Conseil de sécurité, organe chargé d'éliminer l'agression et de maintenir la paix et la sécurité internationales, ne peut plus rester oisif et inactif. Ce dont ont besoin aujourd'hui les victimes des régimes minoritaires et racistes, ce ne sont plus des paroles de sympathie ou des résolutions qui restent sans effet mais plutôt des mesures concrètes propres à faire tomber les régimes racistes et usurpateurs et à établir le gouvernement de la majorité que l'Afrique australe attend depuis si longtemps.

51. Le Ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique et les autres ministres mandatés par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine pour venir présenter la question au Conseil de sécurité lui ont exposé les faits de la manière la plus détaillée, montrant les activités systématiques et calculées d'agression du régime forban de Salisbury à l'encontre du peuple mozambicain. Le Conseil de sécurité a appris comment la République populaire du Mozambique avait connu en moyenne plus d'une attaque tous les trois jours depuis qu'elle avait commencé à imposer à la Rhodésie les sanctions prévues par l'ONU, comment plus de 1 400 personnes, pour la plupart des réfugiés du Zimbabwe, avaient été assassinées par l'armée d'Ian Smith, comment des douzaines de villages et autres localités avaient été rasés par les agresseurs racistes, comment les forces du régime illégal d'Ian Smith avaient employé des bombes à fragmentation, le napalm, l'artillerie lourde, des chars et même des chasseurs Mirage contre la population africaine.

52. La présence d'armes aussi perfectionnées dans l'arsenal du régime raciste illégal de Rhodésie du Sud, au moment même où les sanctions internationales sont censées être

appliquées dans toute leur rigueur, suscite bien des questions. C'est la preuve, à supposer que cette preuve soit nécessaire, de la collaboration et de l'alliance impie qui unissent les régimes racistes d'Afrique australe et des régimes semblables à l'orée du continent africain. C'est aussi la preuve que certaines puissances ne sont pas aussi opposées qu'elles le prétendent aux régimes racistes et minoritaires. En outre, les types d'armes perfectionnées dont se servent les forces du régime illégal de Smith nous rappellent des échanges récents de visites et des contacts au niveau le plus élevé entre les dirigeants de certains régimes racistes, de même que les rapports parus plus tard sur des accords secrets conclus entre eux, en particulier dans le domaine militaire. La similitude des tactiques et des actes d'agression est une preuve de plus de l'étroite coopération qui existe entre ces régimes.

53. Les Etats arabes de première ligne, leurs populations, leurs villes et leurs villages ont constamment souffert d'attaques barbares et d'opérations criminelles sous le prétexte du droit de poursuite, comme on l'appelle, exactement comme leurs frères africains. Les peuples de Palestine, du Liban, de la Jordanie, de la Syrie et de l'Egypte ont subi des milliers de fois des invasions et des raids meurtriers de ce genre sous le prétexte de poursuivre les combattants de la liberté et les membres des mouvements de libération et de frapper leurs bases.

54. Cela étant, il est tout à fait logique que la première Conférence afro-arabe au sommet, qui s'est tenue au Caire en mars dernier, ait réaffirmé dans sa déclaration politique la nécessité de renforcer le front uni des peuples africains et arabes dans leur lutte contre les politiques et les régimes racistes

"dans leur manifestation en Afrique australe, en Palestine et dans les autres territoires arabes et africains occupés" [S/12298, annexe, par. 5].

La Conférence a décidé en outre qu'il fallait redoubler d'efforts

"pour rechercher les voies et moyens les plus efficaces afin d'accentuer l'isolement politique et économique d'Israël, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie à l'échelle internationale tant que les régimes de ces pays s'obstinent à poursuivre des politiques racistes, expansionnistes et d'agression" [ibid., par. 8].

"la nécessité de continuer à imposer un boycottage total, politique, diplomatique, culturel, sportif et économique, et notamment un embargo pétrolier contre ces régimes" [ibid.].

55. La République populaire du Mozambique est en butte aux attaques féroces des régimes racistes minoritaires parce qu'elle soutient la lutte du peuple du Zimbabwe contre le régime minoritaire illégal de Salisbury. Par conséquent, tant que ce régime illégal pourra se maintenir au pouvoir, la République populaire du Mozambique et les autres Etats africains de première ligne resteront exposés aux agressions et aux attaques des mercenaires racistes. La seule manière de rétablir la paix et la justice dans la région est de donner le coup de grâce à ces régimes racistes et de mettre fin à leur

usurpation de pouvoir illégale contre la volonté des peuples africains et de la communauté internationale.

56. La lutte courageuse menée contre les régimes minoritaires racistes par les mouvements de libération nationale et les Etats de première ligne ne suffit pas à elle seule, malgré l'héroïsme et les immenses sacrifices des peuples africains, pour abattre ces régimes sans l'assistance et le soutien solides de la communauté internationale et des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Des mesures urgentes s'imposent donc afin de donner toutes les formes d'assistance — je dis bien toutes les formes — à la République populaire du Mozambique dans sa lutte contre les actes d'agression du régime illégal de Rhodésie du Sud et pour lui permettre de réparer les dommages qu'elle a subis à la suite de ces agressions et de son adhésion fidèle aux résolutions de l'ONU. La communauté internationale doit également accorder toute l'aide voulue au peuple héroïque du Zimbabwe pour lui permettre d'accéder rapidement au gouvernement par la majorité et de vaincre ses oppresseurs racistes.

57. La République arabe syrienne, pour sa part, tient à réaffirmer son attachement et son soutien total aux peuples du Mozambique, du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie, ainsi qu'à tous les Etats africains de première ligne, dans leur lutte contre les régimes minoritaires racistes et leurs alliés. La Syrie, en tant que membre actif du Comité des Vingt-Quatre² et du Comité spécial contre l'apartheid, membre aussi du Groupe arabe et du Groupe des pays non alignés, considérera toujours la lutte des peuples africains comme sa propre lutte.

58. Qu'il me soit permis de conclure en citant la déclaration faite il y a deux semaines à peine par le président Assad de la République arabe syrienne pour manifester sa solidarité avec nos frères africains. Il a déclaré :

"Notre peuple considère la lutte des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie contre l'apartheid, le racisme et le colonialisme comme sa propre lutte. Cela n'est pas seulement dû à notre adhésion fidèle aux idéaux et aux valeurs les plus nobles de l'humanité ni uniquement en raison de nos propres souffrances au cours de l'histoire du fait des colonialistes... mais parce que nous aussi devons faire face actuellement au colonialisme sous une forme nouvelle et représenté par le sionisme raciste, qui est parvenu à établir sur une partie de notre territoire arabe, par la conquête et la force militaire, un régime colonialiste identique par son idéologie et ses pratiques aux idéologies et aux pratiques qui existent en Afrique australe."

59. M. AKHUND (Pakistan) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation pakistanaise, souhaiter une chaleureuse bienvenue à Son Excellence M. Marcelino dos Santos, membre du Comité politique permanent du FRELIMO et ministre du développement et de la planification économique du Mozambique.

² Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

60. Le Ministre a décrit [2014^e séance] les actes d'agression que le régime illégal de Smith continue de perpétrer contre son pays. Ces attaques armées, du fait de l'utilisation d'armes perfectionnées, constituent des opérations militaires de grande envergure. C'est ainsi que des villages et des localités ont été rasés de fond en comble. Jusqu'ici, plus de 1 400 personnes ont perdu la vie et des secteurs essentiels de l'infrastructure économique et sociale en développement du Mozambique ont subi des dégâts considérables. L'envergure, la fréquence et la brutalité de ces incursions violentes ouvrent un nouveau chapitre dans la lutte désespérée d'Ian Smith pour s'accrocher à tout prix au pouvoir que lui et son régime minoritaire ont usurpé il y a 12 ans et dont ils ont pu jusqu'à présent continuer de jouir dans une tranquillité relative.

61. Il est cependant évident que le régime de Smith, à l'heure actuelle, connaît l'insécurité et se trouve dans un état de grande nervosité. Il est tout aussi vrai que depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, il y a 10 ans, le régime minoritaire a continué de penser que son existence ne pouvait être mise en question et que les mesures punitives et les sanctions que la communauté internationale pourrait adopter contre lui seraient sans effet ou pourraient être aisément tournées. Qui peut d'ailleurs nier que l'imposition de sanctions limitées en 1965 et de sanctions obligatoires élargies en 1968 s'est avérée inefficace ? Au lieu de se repentir, le régime de Smith s'est en fait renforcé d'année en année sur le plan économique et militaire et, même aujourd'hui, alors qu'il a recours à la guerre et à l'agression pour s'efforcer de prolonger sa survie, il ne semble guère redouter des représailles efficaces.

62. Parlant devant l'Assemblée nationale le 10 juin dernier, le Premier Ministre du Pakistan, M. Zulfikar Ali Bhutto, a posé les questions suivantes :

“Est-ce que le régime de M. Ian Smith aurait pu se maintenir sans l'appui de la Grande-Bretagne et d'autres membres blancs du Commonwealth ? Est-ce que l'embargo contre la Rhodésie a été scrupuleusement appliqué ? S'il l'avait été, le régime de M. Smith n'aurait pas survécu.”

63. Ces questions, au lieu d'être de la simple rhétorique, sont au coeur même de la complexité qui caractérise la situation actuelle et que l'on invoque si souvent pour justifier l'inaction. Au moment où le Conseil examine le chaos provoqué par le régime illégal dans les Etats voisins et la menace que ses actes constituent pour la paix de l'Afrique, ainsi que le conflit racial que ce régime semble décidé à déclencher, nous devons nous demander comment on a pu arriver à un tel état de choses.

64. Une poignée d'hommes a pu se soustraire à l'autorité de la Puissance administrante tandis que cette même puissance était apparemment impuissante à réprimer cette rébellion par la force — une force qu'elle avait si promptement employée dans d'autres colonies contre des peuples qui menaient une lutte légitime pour l'indépendance.

65. Dès la veille de la déclaration unilatérale d'indépendance par les colons, le matériel militaire, y compris les avions, fut remis à l'administration de Smith. Neuf ans

après l'imposition de sanctions obligatoires, les sociétés pétrolières continuent à fournir du pétrole à la Rhodésie du Sud au mépris de la décision du Conseil de sécurité et des lois en vigueur dans leurs propres pays, et ce bien que les stratagèmes utilisés pour ce faire soient connus de tous.

66. La faiblesse et le vacillement, le commercialisme et les expédients politiques, les sympathies raciales même, voilà les éléments qui ont rendu la question de Rhodésie impossible à résoudre et qui nous ont empêchés de tenir la promesse faite le 12 novembre 1965 devant le Conseil par M. Michael Stewart, qui était alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni. Il avait déclaré au Conseil :

“C'est manifestement et incontestablement au Royaume-Uni qu'il appartient de restaurer la légalité en Rhodésie du Sud, afin que toute la population de ce pays puisse, le moment venu, jouir non pas d'une indépendance purement nominale, mais d'une liberté entière et réelle.” [1257^e séance, par. 19.]

67. Trois ans plus tard, lorsque le Conseil, aux termes de sa résolution 253 (1968), imposa des sanctions obligatoires à l'encontre de la Rhodésie du Sud, le représentant du Royaume-Uni, lord Caradon, assura le Conseil que les mesures adoptées permettraient d'arriver à une juste solution du problème. Ces assurances furent réitérées à maintes reprises au cours des neuf années qui suivirent. En fait, aucun règlement pacifique du problème rhodésien n'est encore en vue. Tout en ne dénigrant pas les efforts déployés en vue de parvenir à un règlement négocié, il est évident que le recours à la force de la part du régime illégal de Smith a retardé cette possibilité, et c'est peut-être ce que l'on voulait. Les régimes minoritaires en Afrique australe ne s'intéressent pas à un règlement; ils veulent perpétuer leur domination sous une forme ou une autre. Ils se dépeignent comme les derniers bastions de la civilisation occidentale et des valeurs chrétiennes. Ils parlent du danger communiste et seraient peut-être même heureux de mêler des puissances de l'extérieur à ce conflit. Ils essaient de réveiller les atavismes raciaux et de susciter des sentiments raciaux en affirmant que le gouvernement par la majorité équivaldrait au suicide pour les habitants blancs de l'Afrique australe.

68. La situation en Afrique australe porte certes en elle les germes d'un conflit racial; cependant, ce n'est pas la majorité noire qui menace de le provoquer mais ses maîtres racistes, qui sont prêts à tout risquer pour perpétuer leurs privilèges, leur exploitation et leur usurpation.

69. La lutte des peuples d'Afrique australe pour se libérer de la domination raciste et de la servitude économique, pour obtenir la liberté et la dignité humaine, se fonde sur des principes que toutes les grandes religions et civilisations révèrent. Elle est sanctionnée par les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Si cette lutte a pris une forme violente et risque de s'intensifier, ce qui est d'ailleurs inévitable, c'est parce qu'il n'y a plus d'autre voie. En fait, si l'arrogance et la certitude de jadis des régimes racistes d'Afrique australe semblent aujourd'hui ébranlées, c'est surtout parce que la lutte pour la liberté est devenue plus intense au cours des années. Comme l'a si bien dit M. dos Santos, la liberté n'est ni un don ni une concession; elle doit

être conquise par le sacrifice et par la lutte. Apparemment, en Afrique australe, Smith, ses semblables et ses mentors doivent réapprendre cette leçon de l'histoire.

70. Entre-temps, le Conseil doit assumer ses responsabilités et prendre des mesures promptes et efficaces pour mettre un terme aux déprédations de Smith dans les pays voisins. La communauté internationale a le devoir de répondre à l'appel lancé par le Mozambique en vue d'une assistance internationale. Mon propre pays, conformément à la résolution 386 (1976), a décidé de mettre à la disposition du Gouvernement Mozambicain la somme de 1 million de roupies pour acheter au Pakistan ce dont il a besoin. Nous aurions aimé être en mesure d'apporter plus que cette modeste contribution, qui est un témoignage de l'amitié croissante entre les peuples du Pakistan et du Mozambique et de la solidarité du Pakistan avec le rôle que joue le Mozambique dans l'aide à la lutte de libération en Afrique australe.

71. Dans le même esprit, mon pays est heureux de compter parmi les auteurs du projet de résolution dont est saisi le Conseil et qui, nous l'espérons, sera non seulement adopté à l'unanimité mais appliqué entièrement et sans réserve. Nous espérons en particulier que l'on prendra des mesures efficaces pour arrêter complètement l'arrivée de pétrole en Rhodésie du Sud. La délégation pakistanaise estime en outre que la première chose à faire serait de prendre des mesures au titre de l'Article 41 de la Charte dans son ensemble et d'envisager de prendre, le cas échéant, des mesures aux termes de l'Article 42. Il faut surtout envisager la possibilité de décréter un embargo sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud, car on ne peut isoler le problème de la Rhodésie du problème plus vaste de la discrimination raciale et du gouvernement par la minorité en Afrique du Sud.

72. Ma délégation a pris note de la résolution sur le Mozambique adoptée l'autre jour par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine [voir S/12352]. Nous avons également écouté avec attention et sympathie les déclarations faites devant le Conseil par les ministres de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, du Gabon, du Lesotho, du Nigéria, de la Tanzanie et de la Zambie. La présence ici de tant de ministres africains prouve l'inquiétude croissante ressentie sur le continent africain face à la détérioration de la situation dans sa partie australe. C'est une manifestation de la solidarité africaine dans la lutte contre la discrimination raciale et le gouvernement par la minorité. En qualité de représentant d'un pays asiatique voué à l'élimination du colonialisme et du racisme, opposé à l'agression et à l'intervention, se consacrant à favoriser la solidarité mutuelle du tiers monde dans l'intérêt de la justice et de la paix dans le monde entier, je tiens à manifester ici l'appui moral et — dans la mesure de nos moyens — matériel du Gouvernement et du peuple pakistanaï pour que soient atteints les justes objectifs des peuples d'Afrique australe.

73. Monsieur le Président, puisque c'est aujourd'hui le dernier jour que vous présidez nos réunions, permettez-moi de saisir l'occasion pour vous dire mon admiration pour l'efficacité, la fermeté et l'habileté avec lesquelles vous avez

conduit nos débats sur les nombreuses questions difficiles qui ont été inscrites à l'ordre du jour.

74. M. JAIPAL (Inde) [interprétation de l'anglais] : Le Conseil de sécurité se trouve devant une situation quelque peu curieuse; en effet, un Etat Membre doit faire face à des attaques massives de la part d'un groupe d'hommes bien armés venant de la Rhodésie du Sud, sur laquelle ils exercent une autorité illégale. Il y a eu en moyenne une attaque tous les trois jours contre le Mozambique, provoquant la mort de plus de 1 400 personnes et entraînant la destruction de villages, de camps de réfugiés, d'hôpitaux, d'écoles, de magasins, de réservoirs, de ponts, de centres de communications, et ainsi de suite. La nature et l'ampleur des attaques indiquent que l'on se trouve en présence d'un plan systématique pour saper l'infrastructure économique et sociale du Mozambique. Les assaillants se sont servis d'artillerie lourde, de véhicules blindés, de chars, d'hélicoptères, et même d'avions. Il n'est pas douteux qu'il y ait eu plusieurs violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mozambique. En outre, les attaques ont mis au défi l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, surtout celle du Conseil de sécurité.

75. L'importance de ce débat est mise en relief par la présence parmi nous du Vice-Président du FRELIMO et Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique, dont nous avons écouté la déclaration [2014^e séance] avec une profonde sympathie, et par la participation de ministres de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie.

76. Les attaques contre le Mozambique émanent d'un groupe — que certains qualifient de régime — qui a usurpé le pouvoir en enlevant aux autorités coloniales britanniques et a, en quelque sorte, détourné la colonie de Rhodésie du Sud pour y perpétuer sa propre forme d'exploitation coloniale. Ce groupe en a pris les habitants en otage et a violé la souveraineté de trois Etats voisins. Les habitants de la Rhodésie du Sud, dont les intérêts ont été jugés primordiaux par l'Organisation des Nations Unies et qui, en vertu de l'Article 73 de la Charte, ont droit à une indépendance réelle, ont été empêchés par le groupe d'Ian Smith de réaliser leurs aspirations politiques légitimes et naturelles. Ils ont le droit de se libérer et nous sommes tous tenus de les y aider. La responsabilité de cette aide pèse d'un poids particulièrement lourd sur les pays voisins : Mozambique, Botswana et Zambie. Nous avons tous le devoir d'aider ces pays voisins comme nous avons le devoir d'aider le peuple de Rhodésie du Sud à se libérer de la mainmise du groupe de Smith.

77. La Rhodésie du Sud n'est pas encore un Etat; son statut est encore celui d'une colonie britannique, mais dont la décolonisation aurait déraillé. Le groupe de Smith, auteur de cet acte aberrant, n'a aucune qualité au regard du droit international et n'a aucune espèce de droits. En fait, ce pseudo-régime n'a même pas le droit d'exister, si ce n'est avec l'assentiment de la majorité de la population sud-rhodésienne. Malheureusement, tout ce que le Conseil de sécurité a fait contre lui jusqu'à présent a été d'imposer un système de sanctions qui s'est révélé inefficace. C'est

pourquoi un embargo sur les armes et un embargo sur le pétrole ont été exigés, et nous appuyons ces exigences. Mais le problème immédiat, c'est celui d'assurer la sécurité du Mozambique.

78. Le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique a demandé des armes et des équipements pour défendre le pays. Il a aussi fait appel à d'autres formes d'assistance pour réparer les pertes subies. Ma délégation considère cet appel comme répondant au "droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective", consacré dans l'Article 51 de la Charte. Après avoir entendu cet appel, le Conseil de sécurité n'a guère que deux voies possibles : ou bien prendre lui-même les mesures nécessaires pour faire disparaître la menace qui pèse sur le Mozambique ou bien permettre aux Etats Membres de fournir l'assistance dont le Mozambique a besoin pour renforcer sa capacité de défense. C'est cette deuxième option que recherche maintenant le Mozambique puisque, de toute évidence, le Conseil est incapable d'agir lui-même.

79. Il convient de se rappeler que nous n'avons pas affaire à une agression ordinaire, c'est-à-dire, selon la définition en droit, au recours à la force armée d'un Etat contre un autre Etat. Non, il s'agit ici d'un groupe armé considéré comme illégal par la communauté internationale. Il est légitime que les Etats menacés par ce groupe illégal, de même que les populations asservies et la communauté internationale tout entière, oeuvrent ensemble pour éliminer ce groupe politiquement et, s'il le faut, militairement, libérant ainsi le peuple de Rhodésie du Sud, dont l'accession à l'indépendance constitue une obligation internationale.

80. Une démonstration collective d'assistance et de soutien internationaux afin de renforcer la capacité de défense du Mozambique et des autres Etats voisins devrait ramener à la raison le groupe d'Ian Smith et faciliter le succès de toute initiative de paix qui pourrait être prise pour remédier à la situation illégale qui règne aujourd'hui en Rhodésie du Sud. Le projet de résolution qui a été présenté recherche précisément ces objectifs et est recommandé à l'adoption unanime du Conseil.

81. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

82. M. ALARCON (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord associer ma délégation à celles qui vous ont félicité à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. J'éprouve à le faire un plaisir tout particulier compte tenu des relations d'amitié qui existent entre nos deux pays et qui prouvent que, si elle est fondée sur le respect mutuel, la coopération internationale est possible entre Etats appartenant à différents systèmes politiques et sociaux. D'autre part, connaissant votre expérience et votre compétence, je puis envisager avec optimisme l'important débat qui se déroule en ce moment. Je vous remercie, vous-même et tous les membres du Conseil, d'avoir fait droit à notre demande de participation à la discussion.

83. Dans la déclaration qu'il a prononcée le 18 juin [S/12350, annexe II], le Président du FRELIMO et de la

République populaire du Mozambique, le camarade Samora Moisés Machel, a décrit la gravité de la situation que le Conseil examine et exposé clairement les raisons qui obligent la communauté internationale, et avant tout cet organe de l'Organisation des Nations Unies, à agir d'urgence pour mettre fin, une fois pour toutes, au danger que la clique raciste d'Ian Smith et l'autre régime colonialiste d'Afrique australe font courir à la paix et à la sécurité internationales.

84. Après avoir entendu la déclaration solennelle, sincère et ferme du premier porte-parole du peuple mozambicain, personne n'a le droit d'avoir de doutes ni de réticences. La situation qui règne au voisinage de la colonie rhodésienne est alarmante et exige l'adoption immédiate de mesures efficaces et définitives pour rétablir la paix et éliminer l'un des foyers de tension les plus graves du monde d'aujourd'hui.

85. La communauté internationale a envers le peuple du Mozambique un devoir auquel elle ne peut se soustraire. La République populaire du Mozambique est l'un des Etats les plus jeunes de la planète et, il y a quelques jours à peine, il célébrait le deuxième anniversaire de son indépendance. Son peuple a assumé son propre gouvernement dans des conditions très difficiles, issues d'un système colonialiste qui a mis à sac ses richesses et spolié ses travailleurs, qui a déformé son économie et l'a subordonnée aux marchés des territoires voisins encore soumis au colonialisme et au racisme. Le colonialisme européen n'a pas apporté la civilisation; il n'a apporté que la misère et la faim; il a exploité sans merci le peuple mozambicain et, après quatre siècles de domination, a abandonné un territoire sans écoles et sans hôpitaux et sans l'infrastructure nécessaire à l'édification d'une société indépendante.

86. Le peuple du Mozambique a commencé le développement de son économie nationale indépendante en partant de rien et dans des conditions particulièrement adverses. Il a dû le faire en surmontant tous les obstacles légués par le passé colonial, à proximité de voisins hostiles, et en poursuivant une politique internationaliste et solidaire avec ses frères africains encore victimes de l'oppression étrangère au Zimbabwe et dans le reste de l'Afrique australe. Telle est la ligne de conduite qu'il a suivie et qu'il continue de suivre fermement et immuablement sous la sage direction du FRELIMO et du président Machel. Un exemple de cette attitude a été la décision prise le 3 mars 1976 de fermer ses frontières avec la Rhodésie et d'appliquer pleinement les sanctions imposées par la communauté internationale contre ce régime illégal. En appliquant les décisions adoptées par le Conseil, le peuple mozambicain a donc fait courageusement face aux sacrifices que cette louable conduite entraînait. Le Mozambique a ainsi fait montre d'un degré de loyauté et de fidélité sincère envers ses engagements internationaux et sa condition de Membre de l'Organisation, contrairement à certains membres du Conseil qui sont plus tenus que quiconque d'appliquer la politique de sanctions contre Smith, qu'ils ont approuvée en paroles mais qu'ils ne mettent nullement en pratique.

87. Alors qu'un petit pays, récemment indépendant, sans grandes ressources et avec de nombreuses difficultés maté-

rielles, a su adopter une attitude logique, digne et sensée, certaines puissances occidentales ont violé les sanctions, continuant d'apporter une aide matérielle et politique à la clique de Salisbury et se livrant à toutes sortes de manoeuvres diplomatiques destinées, comme l'a affirmé le président Machel, à "imposer au peuple du Zimbabwe une solution tendant à présenter Ian Smith comme un élément essentiel de tout règlement du conflit dans cette colonie britannique".

88. La politique envers le régime rhodésien révèle les véritables intentions de ceux qui, tout en condamnant verbalement le racisme, sont coupables de son maintien en Afrique australe. Depuis 1965, les colons blancs se sont soulevés contre la couronne britannique et, lançant un défi aux Nations Unies, ont déclaré une "indépendance" illégale qui n'est autre chose que la perpétuation de l'oppression coloniale et raciste de la population africaine, qui constitue la grande majorité du pays. Depuis lors, présentant excuse sur excuse, les alliés de M. Smith ont paralysé la communauté internationale et empêché l'adoption de mesures efficaces pour mettre fin à la rébellion raciste et éliminer un grave foyer de tension internationale. Il en est résulté qu'une nouvelle génération est née et qu'elle vit au Zimbabwe sous la férule d'une clique d'exploiteurs fascistes.

89. Pendant cette période où elles ont refusé d'agir énergiquement contre M. Smith et ses séides, ces mêmes puissances n'ont pas hésité à employer leurs forces armées pour lutter contre les mouvements de libération dans n'importe quelle partie du monde et pour appuyer partout des régimes fantoches et réactionnaires. Lorsqu'il s'agissait du régime de Salisbury, ces puissances venaient dire ici qu'il fallait faire preuve de modération et se livrer à des négociations et qu'il fallait s'opposer à l'emploi de la force, alors qu'elles l'utilisaient avec une sauvagerie universellement répudiée contre les peuples qui se battaient pour leurs droits depuis l'Indochine jusqu'aux Antilles. Chaque fois que les délégations des Etats africains et celles de leurs alliés et amis affirmaient que la situation en Afrique australe constituait une menace à la paix mondiale exigeant une action vigoureuse de la part du Conseil de sécurité, c'étaient ces mêmes voix qui prétendaient réduire la gravité du conflit et qui justifiaient l'inaction et la paralysie de la communauté internationale.

90. Ceux qui préconisaient cette politique malhabile ont misé sur une cause perdue. Avec leur esprit de racistes arrogants, ils ont été incapables de comprendre un processus historique inévitable et ils ont sous-estimé la capacité de lutte des peuples africains. Ils ont fait confiance de façon insensée à la solidité de l'empire portugais et des tyrannies minoritaires. Ils ont accordé tout leur appui politique, militaire et économique au colonialisme portugais jusqu'à ce qu'il s'écroule et qu'avec lui s'effondre le système fasciste de la métropole sous l'élan des glorieux combattants du MPLA, du FRELIMO et du PAIGC.

91. Ce n'est qu'alors et alors seulement, lorsque l'écho de la liberté s'est fait entendre jusqu'aux limites des territoires qui se trouvaient encore sous le joug des minorités racistes et lorsqu'ils ont perdu leurs bases d'appui en Angola et au Mozambique, que certains pays capitalistes ont commencé à

se préoccuper de la situation en Afrique australe. Ce n'est qu'alors et alors seulement qu'ils ont commencé à employer un langage apparemment plus sensible à propos des problèmes des peuples africains. Jamais auparavant leurs représentants ne s'étaient déclarés aussi intéressés à visiter le continent africain; jamais auparavant leur prétendue "presse libre" n'avait manifesté une telle curiosité envers ce qui se passait dans cette partie du monde. A l'aide de manoeuvres tardives, leurs représentants essaient désespérément de semer la confusion et de détourner le combat africain de sa voie sûre et victorieuse. Aujourd'hui comme hier, l'impérialisme continue d'essayer de gagner du temps pour ses associés de Salisbury et de Pretoria; aujourd'hui comme hier, il essaie d'arrêter l'avance de la révolution africaine; aujourd'hui comme hier, il se préoccupe surtout de maintenir ses importants investissements en Afrique australe et les bénéfices qu'il en tire grâce à l'*apartheid* et à l'exploitation raciste des ouvriers africains.

92. La politique impérialiste envers les peuples africains constitue un motif d'alarme légitime. Les grandes sociétés monopoleuses et les gouvernements qui représentent leurs intérêts ne se sont pas encore convaincus que l'ère du colonialisme a pris fin et qu'il est temps de laisser les peuples africains décider eux-mêmes de leur destin.

93. Les Etats indépendants d'Afrique sont victimes d'agressions constantes commises à l'instigation des impérialistes et de leurs agents colonialistes et néocolonialistes. L'invasion par l'Afrique du Sud de la République populaire d'Angola, l'attaque de mercenaires contre le Bénin, les actes incessants de provocation contre la Zambie et le Botswana et les autres Etats de première ligne, les menaces et complots réactionnaires contre l'Ethiopie et d'autres Etats progressistes ainsi que les agressions systématiques contre le Mozambique prouvent bien que les impérialistes n'ont pas renoncé à perpétuer leur domination sur les peuples africains.

94. Depuis que le Mozambique a accédé à l'indépendance en 1975, il est en butte à une guerre non déclarée déclenchée contre lui par le régime de Salisbury. Cette guerre a fait plus de 1 400 victimes civiles, a causé de grands dégâts matériels et des souffrances indicibles au peuple mozambicain.

95. Cela ne peut pas durer. La communauté internationale a le devoir de mettre fin à une telle situation. Les Etats et les forces progressistes doivent se solidariser avec la République populaire du Mozambique et l'aider à résister énergiquement à l'agression. Il ne s'agit pas d'aider le Mozambique; son peuple et son gouvernement ne demandent de faveur à qui que ce soit. Ceux qui connaissent mal l'histoire du peuple mozambicain ignorent sans doute que sa devise "La lutte continue" n'a pas été inventée pour les besoins de l'heure ou à seule fin d'être utilisée dans les instances internationales. "La lutte continue" était la devise héroïque des combattants du FRELIMO aux plus durs moments de son combat contre le colonialisme portugais. C'est l'hommage que rendaient ceux qui allaient se battre à ceux qui avaient donné leur vie pour la liberté. C'était le cri de ralliement d'une avant-garde révolutionnaire qui savait agir au lieu de parler et lutter jusqu'à la victoire finale. Le 25 juin 1975, en accédant à l'indépendance, les Mozambicains

ont fait de cette devise une réalité. L'histoire donnera la preuve, plus tôt que ne le pensent les colonialistes, de sa force indomptable.

96. Il ne s'agit pas d'aider le Mozambique. Il s'agit d'accomplir le devoir que nous avons tous de contribuer à la lutte commune dont le Mozambique, courageusement et honorablement, porte la plus lourde part.

97. Il est évident que le problème dont est saisi le Conseil n'existerait pas si l'Organisation des Nations Unies avait agi de façon conséquente face aux régimes racistes de Pretoria et de Salisbury. Les mots nous manquent pour décrire les crimes commis par les troupes rhodésiennes contre le peuple du Mozambique. Ceux qui, maintenant encore, essaieraient d'empêcher la communauté internationale d'agir efficacement se rendraient responsables des atrocités, des massacres et des destructions commis par les racistes. Ceux qui préconisent des formules trompeuses de solution pacifique en Afrique australe devraient nous dire combien de temps encore, à leur avis, la violence doit continuer, causant la destruction de villages africains, la mort de civils pacifiques, l'anéantissement des récoltes, des écoles et des hôpitaux. Peut-être les actes de violence dont les victimes sont des Africains ne leur paraissent-ils pas intolérables. Jusqu'à quand certaines puissances occidentales s'obstineront-elles à ne rechercher la paix que pour les Européens et à faire bon marché des souffrances des Africains ? N'est-ce pas là du racisme pur et simple ?

98. Je rends hommage à la délégation de la République populaire du Mozambique qui a participé à la discussion, avec pour chef le camarade Marcelino dos Santos, vice-président du FRELIMO et ministre du développement et de la planification économique du Mozambique. Plusieurs fois déjà nous avons eu l'occasion de prendre contact avec le camarade dos Santos à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances internationales où il représentait son pays en lutte armée contre le colonialisme portugais. Sa présence parmi nous remplit de satisfaction et d'un orgueil légitime ceux qui l'ont toujours appuyé dans le combat difficile mené résolument par le FRELIMO pour la défense des intérêts de son peuple. Mais sa présence ici est aussi un avertissement pour tous les membres du Conseil. Un jour, tout comme aujourd'hui nous pouvons souhaiter la bienvenue à la délégation d'un Mozambique libre et indépendant, nous aurons l'occasion d'accueillir avec autant de joie les représentants d'un Zimbabwe libéré, d'une Namibie libérée et d'une Afrique du Sud sans racisme et sans colonialisme.

99. Une fois de plus, le peuple et le Gouvernement de Cuba se déclarent activement solidaires de leurs frères et soeurs du Mozambique. Nous sommes éloignés d'eux géographiquement, mais nous sommes unis dans la lutte commune pour la liberté et le socialisme. A leurs côtés, nous proclamons que la lutte continue et qu'elle continuera jusqu'à la victoire finale.

100. M. CHEN Chu (Chine) [*traduction du chinois*] : La délégation chinoise voudrait tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue aux ministres délégués au Conseil par de nombreux Etats africains. Elle a écouté avec

attention les déclarations de Son Excellence M. Marcelino dos Santos et des représentants d'autres Etats africains et de beaucoup de pays du tiers monde. Ces déclarations montrent bien que de nombreux pays du tiers monde sont unis dans la lutte commune contre le colonialisme, le néo-colonialisme, l'impérialisme et le racisme. En citant des faits irréfutables à l'appui, le représentant du Mozambique [*2014^e séance*] a décrit les crimes révoltants commis par le régime raciste de Rhodésie du Sud lors de l'attaque de grande envergure lancée contre le Mozambique et les a condamnés catégoriquement. La délégation chinoise les condamne également sans réserve.

101. Depuis le début de l'année, le régime raciste de Rhodésie du Sud n'a cessé de menacer les Etats africains indépendants voisins — la Zambie, le Botswana et le Mozambique — et de les soumettre à des actes de provocation et d'agression. D'après des statistiques incomplètes, le régime raciste de Smith s'est livré à des actes de provocation militaire et à des attaques contre le Mozambique plus de 100 fois en moins d'un an. Partout où ils sont allés, les envahisseurs n'ont reculé devant aucun crime, incendiant, commettant des enlèvements, pillant et tuant, et infligeant de lourdes pertes humaines et matérielles au peuple du Mozambique.

102. Ce qui suscite une indignation particulière, c'est que moins d'un mois après leur invasion massive du Mozambique en mai dernier, au cours de laquelle elles ont occupé la région de Mapai et attaqué de manière flagrante les camps de guérilleros au Zimbabwe, les forces armées racistes de Rhodésie du Sud, au défi de l'opinion mondiale, ont commis un autre acte d'agression militaire massive contre le Mozambique, massacrant la population civile d'Espungabera et causant de graves dommages à la ville. Elles ont atteint un nouveau sommet dans leur arrogance réactionnaire. Il est plus intolérable encore qu'Ian Smith ait effrontément nié ces crimes en disant "qu'il ne s'agissait pas du tout d'une agression" mais d'une simple "action défensive". Voilà de la logique de gangster dans toute l'acception du terme. Les actes d'agression effrénés commis par le régime raciste de Smith ne constituent pas seulement une atteinte très grave à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale du Mozambique mais une violente provocation lancée au peuple africain dans son ensemble et aux peuples du monde entier. La délégation chinoise manifeste sa vive indignation et condamne cette attitude avec la plus grande véhémence.

103. La déclaration solennelle du président Samora Machel le 18 juin [*S/12350, annexe II*] a fortement encouragé la volonté combattante du peuple mozambicain et des peuples d'Afrique australe. Le Gouvernement et le peuple chinois sont pleinement solidaires du peuple mozambicain et des peuples d'Afrique australe et les assurent de leur soutien dans leur juste lutte contre les régimes racistes blancs. Nous sommes profondément convaincus que, sous la conduite du président Machel, l'héroïque peuple mozambicain réservera le châtiement voulu aux envahisseurs sud-rhodésiens et que les régimes réactionnaires de Smith et de Vorster, dont les mains trempent dans le sang, connaîtront une fin ignominieuse et une défaite absolue.

104. Les actes d'agression farouches commis récemment par le régime raciste de Smith contre les Etats africains

indépendants voisins ne témoignent pas de sa force mais prouvent plutôt que, sous les rudes coups de la lutte armée que mène le peuple du Zimbabwe avec une force accrue, ce régime se trouve de plus en plus dans une impasse inextricable. Comme le dit le proverbe chinois : "Un animal aux abois cherche à sauter le mur". Le régime raciste de Smith cherche à empêcher les nombreux Etats et peuples d'Afrique de soutenir la lutte armée du peuple du Zimbabwe en se livrant à de téméraires menaces militaires, à des provocations et à des attaques contre les pays de première ligne pour échapper à l'anéantissement qui le menace de façon imminente. Ce ne sont là, bien entendu, que de vains espoirs et des rêves éphémères. Ces actes iniques ont cependant fait comprendre à de larges secteurs de la population africaine que les racistes les plus réactionnaires ne transféreront jamais le pouvoir et n'abandonneront jamais volontairement la scène de l'histoire, pas plus qu'ils n'abandonneront la force violente qu'ils utilisent à l'égard des peuples révolutionnaires. Ce n'est qu'en se servant de la violence révolutionnaire pour répondre à la violence contre-révolutionnaire, en intensifiant et en étendant la lutte armée populaire que le peuple du Zimbabwe et le reste de l'Afrique australe trouveront la voie qui les mènera sûrement vers l'indépendance et la libération.

105. D'autre part, il est bien évident que les actes de provocation militaire et les actes d'agression dirigés contre un certain nombre d'Etats africains indépendants par le régime raciste de Rhodésie du Sud ont été perpétrés avec le soutien du régime raciste sud-africain et avec la complicité d'une superpuissance. Qui plus est, il s'est produit récemment un grave incident au cours duquel l'autre superpuissance avait recruté des mercenaires pour lancer une invasion à grande échelle contre un autre Etat souverain d'Afrique. Tous ces événements sont étroitement liés à la rivalité accrue qui a opposé les superpuissances en Afrique

australe dans la lutte menée pour s'assurer l'hégémonie mondiale. Néanmoins, les actes criminels des superpuissances provoquent fatalement une résistance accrue de la part des Etats et des peuples d'Afrique, qui pourront mieux comprendre encore la nécessité de "se protéger des attaques du tigre tout en repoussant le loup". Aucune force au monde ne peut arrêter cette tendance historique qu'est la libération nationale des populations d'Afrique australe. Avec le soutien du peuple africain tout entier, les peuples du Zimbabwe et du reste de l'Afrique australe, redoublant de vigilance, renforçant leur unité, faisant appel à leurs propres forces et agissant à leur guise, ne manqueront pas de faire échec aux fauteurs de troubles racistes et de déjouer les desseins des superpuissances pour conquérir enfin l'indépendance et se libérer.

106. La délégation chinoise estime que le Conseil de sécurité devrait défendre la justice, condamner le régime raciste de Smith dans les termes les plus véhéments pour les actes criminels d'agression commis contre le Mozambique et d'autres Etats africains indépendants, condamner les autorités racistes sud-africaines pour les actes criminels commis de connivence avec le régime de Smith, soutenir énergiquement les peuples du Zimbabwe et du reste de l'Afrique australe dans leur juste lutte de libération nationale, soutenir sans réserve le Gouvernement et le peuple du Mozambique dans leur lutte légitime pour défendre l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale, et demander à tous les pays et à tous les peuples de leur accorder tout le soutien et l'assistance nécessaires.

107. Pour toutes ces raisons, la délégation chinoise votera en faveur du projet de résolution présenté par le Bénin et six autres pays et publié sous la cote S/12353.

La séance est levée à 12 h 50.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
